UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS
FREIBURGISCHER BAUERNVERBAND

Rte de Chantemerle 41
1763 Granges-Paccot
Tél. 026 467 30 00
info@upf-fbv.ch

ASSURANCES VERSICHERUNGEN
UPF FBV

Veuillez renvoyer ce formulaire à l'adresse suivante :
Centre de formation des métiers de la terre et de la nature,
Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

Assurance complémentaire pour les apprenti(e)s agricoles en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident

MAITRE / MAITRESSE D'APPRENTISSAGE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	NP/Lieu :
Tél :	E-Mail :

APPRENTI(E) AGRICOLE		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Début de l'apprentissage :	Fin de l'apprentissage :	

Possibilités d'une assurance complémentaire

(Marquez d'une croix la variante choisie)

ASSURANCE COLLECTIVE

(Pas de contrat d'assurance supplémentaire nécessaire)

Variante 1
☐ Décès Fr. 20'000.-- Prime annuelle Fr. 30.--

ASSURANCE AVEC CONTRAT INDIVIDUEL

(Cette assurance est confiée à la "VAUDOISE", mais chacun est libre de conclure une telle assurance auprès d'une autre compagnie, la prime peut alors différer)

Conditions générales : http://www.vaudoise.ch/fileadmin/documents/vaudoise.ch/cga/CGA_Coll_Acc_Compl_LAA_2005_01_F.pdf
Avenant LCA : http://www.vaudoise.ch/fileadmin/documents/vaudoise.ch/cga/Avenant_LCA_2007_F.pdf

Variante 2
☐ Décès Fr. 20'000.-- et invalidité permanente Fr. 50'000.-- Prime annuelle Fr. 100.--

Variante 3
☐ Décès Fr. 30'000.-- et invalidité permanente Fr. 60'000.-- Prime annuelle Fr. 125.--

Variante 4
☐ Décès Fr. 40'000.-- et invalidité permanente Fr. 80'000.-- Prime annuelle Fr. 167.--

Durée de souscription souhaitée :	☐ 3 ans
	☐ 5 ans

Date d'entrée en vigueur : _____ *avec renouvellement tacite*

Lieu et date : _____ Signature : _____